



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**

XIXème congrès du SNFOCOS

La Rochelle octobre 2018

Résolution de la Commission Permanente Professionnelle des Praticiens Conseils

La CPP déplore la faillite de l'employeur dans son rôle de protection et d'accompagnement professionnel de ses salariés en général. La CPP dénonce l'absence de mesures préventives face à une situation de mal être et de souffrance qui se généralise dans notre institution. Cette situation a été maintes fois dénoncée dans ces instances (CE et CHSCT) par le SNFOCOS.

Charge de travail croissante, management par indicateurs de productivité déconnectés du cœur du métier entraînant parfois des injonctions contradictoires, parfois des conflits de valeur mais surtout générateur d'une perte de sens

Le SNFOCOS s'inquiète des conséquences de ces organisations de travail sur l'avenir de la profession mais surtout sur la santé des personnels.

L'évolution de l'organisation du service médical SMMOP (service médical mission optimisation performance,) affiche la volonté d'améliorer une vision intégrée de la gestion du risque par territoire.

Dans les faits et hors langue de bois le Smmop c'est la subordination de la médecine de contrôle à la vision technocratique érigée de la CNAM

Les nouveaux outils comme medialog aggravent les conditions de travail en ajoutant des contraintes et une pression quotidienne supplémentaire et en imposant un rythme de convocation incompatible avec la qualité d'une consultation de contrôle

Il conviendrait de redéfinir en urgence les priorités en fonction de nos missions réglementaires et des ressources humaines

A moins que tous ces changements poursuivent un seul but : celui de la déstabilisation du collectif et du milieu de travail.

Pierre par pierre le système s'écroule dans un climat de défection silencieuse des salariés qui préfèrent démissionner.

Le bilan de la convention collective montrait en 2016 au niveau national 25 praticiens conseils démissionnaires soit deux fois plus qu'en 2014, 15 licenciés pour inaptitude soit 4 fois plus qu'en 2015. 24 praticiens conseils avaient demandé un congé sans solde et 42 un détachement. Au total c'est 5 % de la population des praticiens conseils qui est donc parti en 2016. 10 % des nouveaux praticiens recrutés n'avaient pas terminé leur période d'essai.

La CPP réclame l'accès à des outils permettant l'amélioration de la santé au travail de ses PC (scanner, consommation de soins...)

La CPP rappelle que le nombre de praticiens Conseils a été réduit de un tiers en 10 ans et ne peut que constater l'absence de politique de recrutement volontariste de la Cnam.

La CPP réclame l'ouverture avant fin 2018 d'une négociation sur les salaires et la revalorisation immédiate du coefficient de base des médecins conseils niveau A et B

La CPP déplore que la seule mesure salariale évoquée dans "agir ensemble" soit la part variable des MCR.

La CPP considère que la situation des praticiens conseils dans les Elsm et Ersm devient inacceptable et invite les Représentants des Drsm à réunir les personnels, établir le cahier revendicatif et définir avec les personnels, les initiatives à porter

La CPP attire l'attention de ses adhérents et de ses militants sur le caractère particulier des élections professionnelles de fin 2019, qui précéderont la fusion au premier janvier 2020 des Drsm et la mise en place des nouvelles instances.

La CPP considère que le bouclage des listes FO dans toutes les Drsm en lien avec la Fec, est une priorité absolue du mois de septembre 2019.

Toutes les listes déposées par catégorie employés, cadres, praticiens seront autant de leviers pour les votes FO au CE, seul vote pris en compte pour la représentativité.

La CPP considère que la prise de contact avec les stagiaires lors de la formation initiale, aux instances régionales participe à la construction du vivier d'adhérents et d'électeurs de demain et mandate ses représentants nationaux et régionaux pour aller sur le terrain.

Les élections professionnelles, c'est :

une bataille de tous les camarades qui agissent ensemble pour maintenir et conforter la représentativité FO dans le contexte particulier de la politique gouvernementale visant à liquider les garanties collectives inscrites dans la CCN.